F.G.M.C

FÉDÉRATION GENEVOISE DES MUSIQUES DE CRÉATION

Qui sommes-nous ?

La FGMC – Fédération Genevoise des Musiques de Création, a vu le jour en novembre 2019. Elle représente les musicien.ne.s au sein de de la FRACG – Fédération du Réseau Artistique et Culturel de Genève.

La FGMC regroupe actuellement 155 musicien.ne.s professionnel.e.s de création sans distinction de style (jazz, pop/rock, contemporain, musique du monde, électronique, hip-hop ou chanson française), ainsi qu'une vingtaine d'associations ou structures soutenant leurs activités (AMR – Association pour l'encouragement de la musique improvisée, SONART, la faîtière suisse des musiciens, Association Headfun, Insubordinations, Sémaphore et le FanfareduLoup Orchestra).

La liste des membres est accessible sur notre site: musiquesdecreation-ge.ch/membres

Par professionnel.le.s, nous entendons celles et ceux qui ont suivi un cursus académique et/ou qui vivent de leur activité artistique et sont reconnus par leurs pairs.

Les membres de la FGMC font rayonner Genève sur tous les continents via des tournées internationales soutenues par des fondations privées et publiques. On compte parmi nos membres de nombreux “Prix Suisse de Musique” et des acteurs majeurs de la scène locale.

Quelles sont nos revendications ?

Nous, Fédération Genevoise des Musiques de Création, demandons:

- Qu’une réflexion fondamentale sur **le déséquilibre actuel entre patrimoine et création** soit engagée pour modifier les modes de distribution de l’argent public.
  A l’heure actuelle, 87% des subventions genevoises vont à la musique patrimoniale (basée sur un répertoire existant) et seulement 6% aux musiques actuelles de création. Soutenir la création, c’est soutenir l’innovation et une vision tournée vers l’avenir.
- Que les fonds ponctuels d’aide à la création et à la diffusion pour les musicien.ne.s de création soient revus à la hausse et alignés sur les dotations des autres domaines artistiques (musique de répertoire, danse, théâtre, cinéma). Que ces fonds permettent de tenir compte de l’ensemble du travail du musicien, incluant le travail de création, les répétitions et l’administratif.

- Que les concerts et manifestations organisés par les collectivités publiques et les structures subventionnées respectent une **proportion de programmation locale**, et les cachets et salaires minimum définis par la FGMC sur la base des tarifs USDAM (Union Suisse des Artistes Musiciens) et Action Intermittence (CHF 680.- par concert et par personne).

Quelles sont nos actions ?

1- Fédérer les musiciens de création et défendre leurs intérêts
Informer les membres, organiser des événements associatifs, animer des groupes de travail et des réunions thématiques, trouver de nouveaux adhérents.

2- Aider les musiciens à se professionnaliser
Conseils professionnels à nos membres et permanence 1 à 2 fois par mois. Webinaires COVID, échanges ponctuels, documentation sur notre site web, exemples de budgets.

3- Examiner la situation des travailleurs intermittents en Suisse et l'adéquation du régime actuel au métier de musicien
Examen des lois et ordonnances et leur fonctionnement, liens avec Action Intermittence. Une étude de faisabilité sur l'établissement d'une structure de salariat pour le secteur musical est en cours, soutenue par la Ville et le Canton de Genève et menée en collaboration avec d'autres associations et l'UNIL.

4- Définir ce que devrait être une juste rémunération en reconnaissant le travail du musicien.ne dans son ensemble. Plaider pour une augmentation des cachets au sein des structures en mesure de l'assumer
Établir des grilles salariales et des budgets-types (incluant travail de création, répétition, tâches administratives) adaptés selon les prestations, en collaboration avec les structures et institutions. Pourparlers avec les principaux subventionneurs (Ville et Canton de Genève, fondations, etc.).

5- Plaider pour l'établissement de conditions cadres liées aux contrats de conventionnement. Ces structures doivent être en mesure d'offrir de bonnes conditions de travail aux musiciens (cachets et couverture sociale) et s'engager à programmer un certain pourcentage d'artistes locaux
Pourparlers avec la Ville de Genève et les organisateurs.

6- Plaider pour une augmentation des subventions publiques à la création locale et contribuer à la simplification des procédures pour les demandes de soutien
Examens des budgets culturels, pourparlers avec les autorités, rencontres avec les élus de la Ville et du Canton, rencontres avec les partis politiques.

7- Travailler en réseau avec le secteur culturel genevois (FRACG, CCC, ...) et suivre la mise en œuvre de l'initiative sur la culture (IN 167), particulièrement les points concernant le soutien à la création locale et le cofinancement
Activité au sein de la FRACG, suivi du processus de mise en œuvre de l'IN 167, suivi du processus de concertation et consultation cantonale, prises de positions.

8- Communiquer et témoigner afin de mieux faire connaître la réalité du métier de musiciens et nos revendications
Site web, flyers, relations médias. "Rencontres des Musiques de Créations" en janvier 2021, les vidéos des trois tables rondes sont disponibles sur le site internet de la Fédération: https://musiquesdecreation-ge.ch/rencontres-des-musiques-de-creation-1/ (Code d'accès pour la 2e table ronde: CMHD7vg2).

Quelques propositions concrètes:

- Que les associations et structures soutenant activement les projets des musiciens locaux soient correctement dotées pour répondre aux exigences évoquées ci-dessus.
- Qu'un fond pour un soutien conventionné à des associations qui ont fait leurs preuves sur le long terme soit établi.
- Qu'un "Bureau des Associations Musicales" soit créé et soutenu par l'Etat, afin d'aider administrativement les structures et les individus (comptabilité, conseil, facturation, gestion salaires)
- Qu'un fond soit mis en place pour compléter les cachets des musicien.n.es professionnel.le.s dans le Grand Genève, rémunérer les artistes lors de résidences de création et les répétitions, et permettre la prise en charge des cotisations sociales de musiciens.
- Augmenter l'enveloppe budgétaire allouée à la diffusion afin de garantir des cachets correspondants aux minima, à l'étranger et dans d'autres cantons.
- Qu'un budget soit alloué à la permanence FGMC afin de pérenniser son existence et permettre un soutien efficace et solide sur le long terme (demandes de fonds, statut, contrats, cachets, etc).

Site web : https://musiquesdecreation-ge.ch/